



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE
- Pierre-Yves FICHET - Patrick LYOT - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 05 mars 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Thibaut FOUGERAS à M-Thérèse LAGRANGE - Valérie TARDY à Christiane DUVERNAY - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET.

Désignation d'un secrétaire de séance : M-Thérèse LAGRANGE.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20/02/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance.

- 1- Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2014
(Commune, Assainissement, Gîte de Domange)
- 2- Vote des taux des taxes communales
- 3- SYDESL : groupement de commandes pour l'achat d'énergie (électricité)
- 4- Convention tripartite de gestion TRMC - ONF - Commune d'Igé
- 5- Bail précaire Maison Chavet
- 6- Devis divers
- 7- Informations diverses

1^{ER} POINT : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2014 qui donnent les résultats suivants :

BUDGET GÉNÉRAL :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 622 588.12 € / Recettes : 791 598.08 €
D'où un excédent de clôture de 169 009.96 €.

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 765 617.00 € / Recettes : 637 846.36 €
D'où un déficit de clôture de 127 770.64 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 37 624.20 € / Recettes : 56 092.73 €
D'où un excédent de clôture de 18 468.53 €.

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 14 585.12 € / Recettes : 19 324.60 €
D'où un excédent de clôture de 4 739.48 €.

BUDGET ANNEXE GITE DE DOMANGE :

- FONCTIONNEMENT : Dépenses : 16 615.94 € / Recettes : 19 889.98 €
D'où un excédent de clôture de 3 274.04 €

- INVESTISSEMENT : Dépenses : 10 551.62 € / Recettes : 6 457.08 €
D'où un déficit de clôture de 4 094.54 €.

Hors de la présence de Mme le Maire, à 14 voix POUR, le Conseil Municipal, après avoir entendu les différents comptes administratifs de l'exercice 2014, APPROUVE lesdits comptes.

2^{ème} POINT : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2014 (Budget Commune, Assainissement et Gîte de Domange) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame TANGUY, receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014 et considérant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3^{ème} POINT : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour 2015 et de reconduire les taux de 2014

Exposé entendu, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour 2015.

Les taux restent donc inchangés, à savoir :

Taxe Habitation : 8.90 % - Taxe Foncière (bâti) : 13.63 % - Taxe Foncière (non bâti) : 41.22 %.

4^{ème} POINT : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE EN TANT QUE MEMBRE

Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Le coordonnateur du groupement est le SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre). Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines des énergies. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant ce qui précède :

- Accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, joint ci-après,
- Autorise l'adhésion de la Commune d'Igé au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

5^{ème} POINT : CONVENTION TRIPARTITE TRMC - ONF - COMMUNE D'IGÉ

Madame le Maire rappelle le but de la convention et ses modalités d'application.

L'arrêté préfectoral n° 2015013-0004 en date du 13 janvier 2015 autorise la société TRMC à exploiter pour une durée de 30 ans une carrière à ciel ouvert et ses installations annexes sur le territoire de la commune d'Igé.

Dans le cadre de cette autorisation et conformément au contexte réglementaire, la société TRMC a également fait une demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Afin de permettre aux services administratifs instructeurs d'avoir l'ensemble des éléments permettant d'apprécier la qualité du dossier, notamment en terme de mesures compensatoires, la convention de gestion décrit les mesures techniques envisagées, leurs coûts estimatifs et engage l'ensemble des partenaires impliqués.

Sur avis favorable de la commission communale en charge de la carrière,

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de gestion tripartite entre la société TRMC, l'ONF et la commune d'Igé et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

6^{ème} POINT : AFFECTATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL - Convention d'occupation précaire

Maison « Chavet »

Conformément à la délibération n° 2014/91 en date du 21 novembre 2014, Madame le Maire rappelle que la SAS CHATEAU d'Igé a eu la jouissance - par convention d'occupation précaire du 16 novembre 2014 au 31 mars 2015 - d'un logement communal, à raison de 400 € mensuels avec provision de charges.

Mme FAIVRE, propriétaire du Château d'Igé souhaite pouvoir bénéficier à nouveau du logement.

Mme le Maire propose la mise en place d'une convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée d'un an et suivant les conditions suivantes : loyer mensuel à 300 € + 100 € pour provision de charges et acquittement des fluides en fin de location

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'établissement d'une convention d'occupation précaire d'un logement communal du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 avec la SAS CHATEAU D'IGÉ,
- AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention et à fixer le montant mensuel du loyer à 400 € soit 300 € de location et 100 € de provision pour charges. Une régularisation des charges sera réalisée lors de la sortie du locataire.

7^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Reprise d'un talus Route des Places : 3 devis ont été reçus. Un bordereau de prix sera établi et envoyé aux trois entreprises consultées afin que les travaux à réaliser soient identifiés et précisés (mise en place de l'enrochement, pose de drain, etc.....)
- Produits pour les espaces verts (graines, gazon etc...) - Devis NATURALIS pour 3 507.10 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Acquisition d'un rabot électrique - Devis MARINGUE SAGETAT pour 270.97 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Pose d'un caniveau à grille à l'entrée de la Placette Claude PAIN - Devis ETS pour 1 542 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Mise à niveau d'un regard à grille à Domange - Devis ETS pour 540 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Fourniture de 7 gabions pour l'aménagement de l'espace derrière la Mairie - Devis MACON GRANULATS pour 683.47 € TTC - Accord à l'unanimité.

8^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Rappel : les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Confirmation des élus pour la tenue du bureau de vote pour le 1^{er} tour.
- ⇒ Rappel : la commémoration du 19 mars 1962 (53^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie) - Rendez-vous sur le parvis de la Mairie à 18 h 00
- ⇒ Rappel : la commission Finances aura lieu le lundi 16 mars 2015 en Mairie à 18 h 00
- ⇒ Rappel : vente de bois (Créaut et Bois de la Roche) - Inscription possible en mairie jusqu'au 15 mars.
- ⇒ Une représentante des Gîtes de France a visité le gîte de Domange ce jour, le 12 mars. Elle a fait quelques recommandations pour des travaux et diverses améliorations à apporter.
- ⇒ Installation d'une ligne internet du cyber à la salle des associations désormais accessible en WIFI.
- ⇒ Parution de la programmation de l'association Chœur de Domange pour la saison culturelle de la chapelle de Domange.
- ⇒ Réfection totale du calvaire situé en bas de la montée de la Poye. Les travaux ont entièrement été pris en charge par l'association du Patrimoine Igéen.
- ⇒ Parution d'un *Igé Infos* fin mars 2015.
- ⇒ Participation citoyenne - la parole est donnée à M. BUONO
Une réunion en Préfecture a eu lieu en présence des 8 « voisins référents » pour la signature par Mme le Maire du protocole de participation citoyenne. Le but principal étant de rassurer la population, notamment les personnes les plus vulnérables, en resserrant les liens sociaux et en développant l'esprit civique.
- ⇒ Dans le cadre de l'opération d'investissement de l'aménagement d'une boulangerie-supérette, une synthèse financière sera présentée lors d'un prochain conseil municipal lorsque toutes les subventions auront été versées.
- ⇒ Mme le Maire rappelle que des subventions aux associations locales sont versées uniquement lorsque ces dernières ont des projets annuels d'intérêt général et des montants de trésorerie faibles. Les subventions sont examinées par rapport au contenu du dossier « demande de subvention » remis dernièrement à chaque association. Le dossier doit être remis en mairie pour le 30 avril 2015 au plus tard.
- ⇒ Point sur le projet de bail « En Vernayes » - La parole est donnée à M. BERTHOUD
La publicité étant terminée, quatre candidats sont intéressés pour prendre la location.
La commission viticole a souhaité partager la totalité du terrain en trois lots, comprenant pour chaque lot, 50 ares de vigne et 50 ares de vigne à planter. Pour la retenue des 3 candidats, la commission favorisera les personnes qui souhaitent planter, en apportant ainsi une plus-value aux terrains communaux.
Pour définir le contenu des baux (durée probable de 25 ans) et ses modalités d'application, la commission viticole se réunira le lundi 23 mars 2015 à 18 h 30 en mairie.
- ⇒ Raccordement à l'assainissement de deux propriétés - Route de Saint Maurice. La parole est donnée à M. FICHET qui expose la problématique (chemin privé desservant les deux propriétés).
- ⇒ Epandage des boues - La parole est donnée à M. BUONO qui fait donner un compte rendu de la réunion à laquelle il était présent avec M. GROSJEAN.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 35

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 10 avril 2015 à 20 h 00

Affiché le 17 mars 2015

